



LOI PARTAGE DE LA VALEUR : LES NOUVELLES OBLIGATIONS ET OPPORTUNITÉS POUR LES EMPLOYEURS DE 11 À 49 SALARIÉS

ORCOM VOUS ACCOMPAGNE POUR LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES OBLIGATIONS LÉGALES (INTÉRESSEMENT, ÉPARGNE SALARIALE ET PRIME), COMMENT ASSOCIER VOS SALARIÉS AU RÉSULTAT DE VOTRE ENTREPRISE.

DIAGNOSTIC

L'épargne salariale est un levier stratégique pour les entreprises, tant au niveau de la gestion des ressources humaines que fiscal. Elle permet de renforcer votre stratégie RH, en fidélisant les salariés et en favorisant leur implication dans la performance de l'entreprise. Vous bénéficierez également de dispositifs sociaux et fiscaux avantageux et optimiserez la gestion des charges sociales.

Cela concerne notamment les dispositifs de la Participation, de l'intéressement, de la Prime partage de la valeur.

Notre offre de diagnostic :

- Analyse de votre situation (contexte, trésorerie et perspectives)
- Mise en place d'une politique de rémunération attractive
- Respect du cadre réglementaire
- Renforcement de votre marque employeur (attractivité et fidélisation)
- Optimisation fiscale et sociale

Tarif du diagnostic : 500 € HT

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

ORCOM vous guide pour définir le dispositif le plus adapté à votre situation et à vos objectifs.

- Choix du dispositif d'épargne
- Adaptation à vos capacités financières et à votre situation
- Accompagnement pour la mise en place du dispositif choisi (rédaction des actes et accompagnement dans l'accomplissement des formalités)

Le département droit social d'ORCOM vous propose cet accompagnement.

Amandine DE SOUSA LOUSA - 02 38 77 76 75
Responsable du département

orcom
Expertise Comptable Audit & Conseil

Toute l'offre de
notre département social

